



Commune de Dambach-la-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 8 janvier 2019 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le lundi 14 janvier 2019 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

Etaient présents : 17

M. Claude HAULLER, Maire, M. Sébastien ROSSI, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints,

MMES et MM. Sabine LEISER, Anne-Marie BELENFANT, André SCHUHLER, Jean-Marie GLEITZ, Marlène GUNTZ, Pierre-Nicolas MERSIOL, Myriam WINKLER, Corinne HOFF, Doris MESSMER, Pascal OSER, Estelle KAMM, Pascal MEYER, Raymond DIELENSEGER

Absents excusés : 2

Mme Christiane SCHEPPLER qui donne procuration à M. Claude HAULLER

M. Maximilien ZAEPFEL qui donne procuration à Sébastien ROSSI

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Ordre du jour :

- | | |
|--|---|
| 1. Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 | 3 |
| 2. Désignation du secrétaire de séance | 3 |
| 3. Approbation du programme de travaux de l'ONF pour 2019 | 3 |
| 3. Chaufferie bois- étude de faisabilité | 5 |
| a. Autorisation du maire à démarrer le projet | 5 |
| b. Création d'une commission de travail – chaufferie bois / réflexion forêt | 5 |
| 4. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs | 5 |
| 5. Cession de parcelles – régularisation foncière giratoire RD1422 /RD 210 | 7 |
| 6. Divers | 7 |
| a. SMICTOM : évolution de la redevance à la hausse | 7 |

b. Arrêté de décharge définitive du Comptable – exercice 2016	7
c. Installations classées pour la protection de l'environnement - implantation d'un vendangeoir - WOLFBERGER	8
d. Enquête – avenir de l'eau	8
e. Prochaines réunions	8
f. Gazette :	8
g. Cambriolage – atelier communal	8
h. Appartement – 3 route de Blienschwiller	8
i. Commission culturelle : 21 janvier 2019 à 18 H	8

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Le procès-verbal du 13/12/2018, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance est à adopter.

2. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes,
Le Conseil municipal, après délibération et vote,
Décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Philippe SCHUHLER.

Le Conseil Municipal décide également de s'adjoindre d'une secrétaire auxiliaire qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations : à savoir Mme Florence MEYER, secrétaire générale.

3. Approbation du programme de travaux de l'ONF pour 2019

M. le Maire salue et remercie les agents ONF, MM. PICOT et ZIRNHELD, qui sont venus présenter le bilan du programme de travaux 2018 ainsi que les travaux prévisionnels 2019.

➤ Approbation du programme de travaux – forêt de plaine

Suite à l'intervention de M. ZIRNHELD, agent ONF de la forêt de plaine ;

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité

- Approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés dans la forêt de plaine, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 21 570€ HT pour un volume de 678 m³.
- Délègue le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- Vote les crédits à prévoir au budget 2019 correspondants à ces programmes :
 - 20 490€ HT pour les travaux d'exploitation.
 - 12 261 €HT pour les travaux patrimoniaux
 - soit : 32 751 € HT au total

➤ Approbation du programme de travaux – forêt de montagne

Entendu les explications de M. PICOT, agent ONF en charge de la forêt de montagne,

Le Conseil Municipal après délibération et vote, à l'unanimité

- Approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés dans la forêt de montagne, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 143 560 € HT pour un volume de 2686 m3.
 - délègue le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- vote les crédits à prévoir au budget 2019 correspondants à ces programmes :
 - 78 279 € HT pour les travaux d'exploitation.
 - 16 592,00 pour les travaux patrimoniaux
 - soit : 94 871 €HT au total

➤ Lancement de la consultation - Travaux d'exploitation, de débardage – forêt de montagne

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé en vue de prévoir l'exploitation, le débardage et le façonnage de stères en Forêt Communale de DAMBACH-LA -VILLE pour 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité,

- Prend connaissance de l'analyse des plis faite par l'ONF comme suit :

Lot 1 : forêt de plaine - Florethal :

Attribué à Entreprise FAEHN de Kogenheim

11 968 € HT pour un volume de 678 m3

Avec un minima de 475 m3 pour 8407,50 € Ht

Un plafond de 814 m3 14 407,80 € HT

Lot 2 : forêt de montagne - Willerpfad :

Attribué Entreprise ENTZ au prix de 65 666,00 € HT pour un volume de 2 612m3

Avec un minima de 1828 m3 pour 45 955,92 € HT

Et un plafond de 3134 m3 pour 78 788,76 €HT

- Charge le maire d'attribuer le Marché et de signer toutes les pièces

M. ROSSI demande à ce que le Conseil Municipal intervienne au niveau de l'ONF et de la gestion de la forêt communale afin que la plantation de nouvelles espèces soit anticipée. En effet, actuellement c'est plutôt la régénération naturelle qui est favorisée et de nombreux peuplements dépérissent, comme le sapin, en raison du bouleversement des conditions

climatiques.

Il s'agit de s'adapter et de prévoir de planter des espèces qui résistent mieux à la sécheresse.

3. Chaufferie bois- étude de faisabilité

a. Autorisation du maire à démarrer le projet

Vu l'étude de faisabilité pour une chaufferie bois présentée par le cabinet CAP ENERGIE, et la présentation faite au conseil municipal en date du 07/11/2018

Le Conseil municipal décide de

- Mettre en œuvre une chaufferie bois pour le complexe scolaire.
- Ne retient pas la partie extension vers la Place du Marché chiffrée dans l'étude de CAP ENERGIE
- Charge le Maire de nommer un maître d'œuvre
- Lancer le remplacement de la partie chaudière gaz

b. Création d'une commission de travail – chaufferie bois / réflexion forêt

Le Conseil municipal, après délibération et vote

Décide de créer une commission de travail pour avancer sur la création de la chaufferie bois / la gestion de la forêt

Sont nommés membres :

- M/adjoints
- Raymond DIELENSEGER
- André SCHUHLER
- Pierre-Nicolas MERSIOL
- Pascal OSER

4. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la

collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. »

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

- Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-après

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25% du budget 2018, soit .

Chapitre	Budget 2018	25 %
20 : immobilisations incorporelles	128 750	32 187,50 €
21 : immobilisations corporelles	879 445 €	219 861,25 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAPITRE	OPERATION	article		
21	49 – orgue merklin	21318	Rénovation de l'orgue -	50 000 €
	26 – Bâtiments scolaires	2135	Chaufferie bois	50 000 €
	85 – travaux bâtiments	21312	Réhabilitation du complexe scolaire	50 000 €
	26 – bâtiments scolaires	2111	acquisition de terrains - projet école	50 000 €
			TOTAL	200 000 € *

(*inférieur au plafond autorisé de 219 861,25 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**c. Installations classées pour la protection de l'environnement -
implantation d'un vendangeoir - WOLFBERGER**

Une consultation du public sera ouverte à la mairie de Dambach-La-Ville du 23/01/2019 au 20/02/2019, pendant les heures d'ouverture des bureaux de la mairie.

Suite au dépôt d'un dossier de demande d'enregistrement des installations classées pour la protection de l'environnement pour l'implantation d'une unité de préparation de vin (vendangeoir à Dambach-La-Ville).

d. Enquête – avenir de l'eau

Donner son avis sur l'avenir de l'eau – public invité à donner son avis du 02.11.2018 au 02.05.2019

e. Prochaines réunions

Commission administrative : 11/02/2019 à 19 H

Commission réunie du Conseil Municipal : 18/02/2019 à 18H

Conseil Municipal : 18/02/2019 à 19 H

f. Gazette :

Il a été relevé que quelques exemplaires de la gazette ont des problèmes de numérotation ou de page manquantes. Pour ceux qui seraient concernés, il est possible de se procurer d'autres exemplaires en mairie.

g. Cambriolage – atelier communal

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'atelier communal a été cambriolé dans la nuit du 8 au 9 janvier 2019. Du matériel et des machines ont été dérobés. Il est envisagé d'équiper le service technique d'une alarme.

h. Appartement – 3 route de Blienschwiller

Les travaux de rafraîchissement de l'appartement sis 3 route de Blienschwiller sont quasiment achevés. Un point sera mis à l'ordre du jour du Conseil municipal pour définir les modalités de location.

i. Commission culturelle : 21 janvier 2019 à 18 H

Le Secrétaire de séance
Philippe SCHUHLER



Le Maire
Claude HAULLER

